

Extension de l'espace Le Goffic : approbation du programme et lancement de la procédure de consultation des maîtres d'œuvre

Le rapporteur,

☞ rappelle que, dès l'origine du projet de construction de l'espace Le Goffic, il était prévu une réalisation en deux tranches distinctes :

- une première tranche axée sur des salles d'activités spécifiques. Cette première tranche a été achevée en 2007.
- une seconde tranche centrée sur la création d'une salle de spectacles, d'une salle d'exposition sécurisée, et sur l'extension de locaux destinés à la jeunesse.

☞ indique que pour l'élaboration du programme de cette seconde tranche, il a été créé un groupe de réflexion composé d'élus et des membres de la MJC. Ce groupe a participé à des visites de salles de spectacles (Théâtre de poche à Hédé et salles de spectacles de Mordelles, le 28 avril 2012, MJC La Paillette, le 15 décembre 2012), organisées par la MJC.

A la suite de ces échanges et visites, et d'une réunion avec les utilisateurs potentiels, il a été établi un programme fonctionnel et technique sur la base duquel la consultation des équipes de maîtrise d'œuvre pourra être lancée, conformément aux dispositions du code des marchés publics.

Ce projet consiste en la construction :

Niveau 0 :

- **d'une « salle de spectacles polyvalente » orientée vers le spectacle complémentaire aux équipements pacéens :**

La salle de spectacle polyvalente équipée de gradins mobiles permettra d'accueillir des événements de natures différentes.

En configuration avec gradins :

- des spectacles variés de valorisation de pratiques amateurs (ateliers théâtre, hip hop, danses hors gala, chorale, Compagnie Etourdi...),
- des spectacles vivants professionnels en lien avec les réseaux rennais,
- des animations de médiation culturelle (conférences, forum, projections cinématographiques...),
- des projets avec des établissements scolaires (ateliers, spectacles...).

En configuration gradins rétractés ou avec gradins partiels, permettant un espace « debout », ou un espace « assis » aménagé avec des chaises de type « agora » :

- des spectacles de valorisation de pratiques amateurs (concerts debout de musiques actuelles...),
- des événements favorisant un autre rapport avec le public en mettant l'accent sur la rencontre, l'échange, l'intimité avec l'artiste (débats, café citoyen, spectacles cabaret, etc ...).

L'acheminement et le stockage du matériel seront particulièrement étudiés et adaptés :

Un accès contournant la salle, permettra l'acheminement du matériel en véhicule, y compris en camion. Cet accès terminé par un quai de déchargement donnera directement sur l'arrière scène de la salle de spectacle. Il desservira également directement la salle de stockage de matériels et de décors implantée sur le côté gauche de la salle de spectacles.

Pour la mise en lumière, la salle sera étudiée en configuration avec ou sans lumière naturelle et il sera pris en considération le contraste lumière artificielle / rideaux noirs. La scène sera équipée d'un « cadre de scène » composé de rideaux noirs ignifugés, placés sur les côtés et en fond de scène. Des accroches (barres) placées en devant de scène, en arrière de scène et au-dessus de scène permettront de couvrir l'ensemble du plateau.

Une petite table de mixage lumière, facile d'utilisation, sera prévue en fond de salle.

Un rideau permettra de fermer et d'ouvrir la scène à la vue des spectateurs.

Pour la diffusion du son, la salle sera insonorisée afin d'éviter d'incommoder les plus proches voisins. La surface du plateau devra permettre d'accueillir des groupes de danseurs et des décors de théâtre. Pour l'accueil des artistes, une entrée indépendante sera créée. Une loge équipée de sanitaires (WC et douches) permettra d'optimiser le confort des artistes avant et après les représentations.

Dès la conception de la salle, les heures de montage et de démontage des équipements techniques seront à optimiser au maximum. Des équipements seront à prévoir dans ce sens (passerelles...).

La salle de spectacle devra avoir une jauge comprise entre 150 et 180 places.

L'espace accueil du public comportera une billetterie et un vestiaire.

Niveau 1 :

d'une salle d'activités multimédias :

cette salle devra permettre la pratique d'activités liées aux arts visuels (photos, vidéos), l'initiation et la pratique de l'informatique, et la pratique des jeux en réseaux. Cette salle sera équipée de câblages informatiques, de mobiliers et de rangements.

d'une salle d'activités 10 / 14 ans :

cette salle devra permettre la mise en place d'animations dans un espace adapté pour les 10 / 14 ans. Cette salle sera équipée de mobiliers et de rangements.

d'un bureau d'animation jeunesse :

par une baie vitrée, ce bureau permettra d'assurer « la surveillance » de la salle d'activités contigüe.

d'un office :

cette salle permettra au personnel et aux intervenants de se restaurer sur place.

Niveau -1 :

d'une salle d'exposition banalisable :

la salle devra permettre d'accueillir des expositions thématiques et la réalisation d'expériences scientifiques et techniques.

Cette salle sera équipée de cloisons mobiles, de cimaises et d'éclairages indirects pour favoriser l'installation et la mise en valeur d'expositions variées (champs scientifiques, techniques, artistiques...). L'agencement de la salle sera « souple » pour permettre l'aménagement de lieu d'expérimentation. Munie d'une fermeture sécurisée, cette salle offrira des garanties de sécurité pour les exposants en possession d'objets de valeurs.

Un local de rangement et de stockage permettra d'y entreposer des biens à exposer, leur emballage d'origine et les outils permettant l'installation, ainsi que des tables et des chaises.

Ce lieu d'exposition bénéficiera d'une entrée indépendante.

La salle d'expositions aura une surface d'environ 100 m².

d'un box de répétition :

Celui-ci aura une entrée indépendante. Insonorisé, il comportera un espace de rangement et l'équipement électrique nécessaire.

d'une salle d'activités MJC et atelier théâtre :

la salle sera peinte en noir et sera d'une dimension supérieure à la scène de la salle de spectacle. Elle sera équipée d'un rail technique pour l'installation de projecteurs et d'une sono fixe.

La salle sera également accessible par une entrée indépendante.

La surface totale est estimée à 1 015 m².

L'enveloppe prévisionnelle des travaux est estimée à 2 320 000 € TTC.

↻ indique que la procédure de consultation du maître d'œuvre est une procédure adaptée conforme au code des marchés publics.

➡ propose au conseil municipal d'approuver le programme de l'extension de l'espace Le Goffic et de lancer la consultation de maîtrise d'œuvre conformément aux articles 28 et 74 du CMP.

Considérant l'avis favorable émis par la commission mixte « vie associative, vie culturelle et bâtiment » du 4 juillet 2013,

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE :

le programme de l'extension de l'espace Le Goffic ;

DECIDE :

de lancer la procédure de maîtrise d'œuvre conformément aux articles 28 et 74 du CMP ;

AUTORISE :

le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE : pour : 24 ; abstentions : 5